

Compte-Rendu

Conseil Communautaire n°3/2026

Séance du jeudi 30 avril 2026 à 18:30
CAC Jean Glavany de MAUBOURGUET

Quorum : 50

Membres présents :

Carine ARRUYER, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Christian BOURBON, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL (suppléant Stéphane ETIENNE), Lilian OLIBÈRE (suppléant Nadine CASTAGNON), Jean-Christophe OMER (suppléant Hélène ZOUIN), Jean-Luc PICARD (suppléant Véronique KROLCZYK), Mélissa PRAT (suppléante Pierre-Louis MONTAGNE), Philippe BORDENAVE (suppléant Nathalie CAUBIOS) et Claudie CONSTANT (suppléante Jean-Pierre CURDI)

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mireille BARADAT (donne pouvoir à : Frédéric RÉ), Élodie BOUMALHA (donne pouvoir à : Martine BLANCONNIER), Antoine BRIGE (donne pouvoir à : Véronique THIRAUULT), Sylvie DUBERTRAND (donne pouvoir à : Isabelle CARCHAN), Patrick ROUCAU (donne pouvoir à : Thomas SIMONIAN), Bernard ROUSSIN (donne pouvoir à : Michel MÉNONI), Laurent JUNCA (donne pouvoir à : Carine JACQUIER), Fanny CASTRO (donne pouvoir à : Élisabeth GRACY)

Membres Absents :

Alexis BONNARGENT, Jean-Pierre CURDI, Stéphane ÉTIENNE, Francis PÉDAUGÉ, Joël PÉRISSÉ, Hélène ZOUIN, Nadine CASTAGNON, Véronique KROLCZYK, Pierre-Louis MONTAGNE, Nathalie CAUBIOS, Laurent CAMPOURCY, Clara PONS

Président de séance : Frédéric RÉ

Secrétaire de séance : Isabelle CARCHAN

Ordre du jour de la séance :

Liste des points de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	CC 30 04 26 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT	Frédéric RÉ
2	Budget Principal CCAM - Approbation affectation de résultat 2025	Frédéric RÉ
3	Budget Hôtel d'entreprises CCAM - Approbation affectation de résultat 2025	Frédéric RÉ
4	Budget Zone Industrielle du Marmajou de Maubourguet CCAM - Approbation affectation de résultat 2025	Frédéric RÉ
5	Budget Zone du Louët de Montaner CCAM - Approbation affectation de résultat 2025	Frédéric RÉ
6	Budget Zone du Midi de Rabastens de Bigorre CCAM - Approbation affectation de résultat 2025	Frédéric RÉ
7	Budget Zone de la Herray de Vic CCAM - Approbation affectation de résultat 2025	Frédéric RÉ
8	Budget Zone du Bosquet d'Andrest CCAM - Approbation affectation de résultat 2025	Frédéric RÉ
9	Budget Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre CCAM - Approbation affectation de résultat 2025	Frédéric RÉ
10	Budget Ordures Ménagères CCAM - Approbation affectation de résultat 2025	Frédéric RÉ
11	Budget SPANC CCAM - Approbation affectation de résultat 2025	Frédéric RÉ
12	Budget Centre de Santé CCAM - Approbation affectation de résultat 2025	Frédéric RÉ
13	CCAM - Approbation montant 2026 taxe GEMAPI	Frédéric RÉ
14	CCAM - Fixation taux de contributions directes locales 2026	Frédéric RÉ
15	Budget Principal CCAM - Approbation budget primitif 2026	Frédéric RÉ
16	Budget Hôtel d'entreprises CCAM - Approbation budget primitif 2026	Frédéric RÉ
17	Budget Zone Industrielle du Marmajou de Maubourguet CCAM - Approbation budget primitif 2026	Frédéric RÉ
18	Budget Zone du Louët de Montaner CCAM - Approbation budget primitif 2026	Frédéric RÉ
19	Budget Zone du Midi de Rabastens de Bigorre CCAM - Approbation budget primitif 2026	Frédéric RÉ
20	Budget Zone de la Herray de Vic en Bigorre CCAM - Approbation budget primitif 2026	Frédéric RÉ
21	Budget Zone du Bosquet d'Andrest CCAM - Approbation budget primitif 2026	Frédéric RÉ
22	Budget Zone de l'Estéous de Rabastens de Bigorre CCAM - Approbation budget primitif 2026	Frédéric RÉ
23	Budget Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre CCAM - Approbation budget primitif 2026	Frédéric RÉ
24	Budget Ordures Ménagères CCAM - Approbation budget primitif 2026	Frédéric RÉ
25	Budget SPANC CCAM - Approbation budget primitif 2026	Frédéric RÉ
26	Budget Centre de Santé CCAM - Approbation budget primitif	Frédéric RÉ

	2026	
27	CCAM - Approbation octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale	Frédéric RÉ
28	Budget Principal et budget annexe « Hôtel d'Entreprises » CCAM - Révision autorisations de programme	Frédéric RÉ
29	CCAM - Création des commissions thématiques intercommunales à l'issue du renouvellement électoral de mars 2026	Frédéric RÉ
30	CCAM - Désignation des délégués au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural 2026	Frédéric RÉ
31	CCAM - Désignation des délégués à l'association « Solidarité avec les Gens du Voyage » 2026	Frédéric RÉ
32	CCAM - Désignation du délégué à la Commission Locale de l'Eau (CLE) 2026	Frédéric RÉ
33	CCAM - Désignation des délégués au syndicat mixte de traitement des déchets ValorBéarn 2026	Frédéric RÉ
34	CCAM - Désignation des délégués au syndicat mixte Adour Amont (SMAA) 2026	Frédéric RÉ
35	CCAM - Désignation des délégués aux commissions consultatives du SDE65 et du TE 64 2026	Frédéric RÉ
36	CCAM - Désignation représentant ADAC 65	Frédéric RÉ
37	CCAM - Désignation représentants (titulaire et suppléant) Agence France Locale	Frédéric RÉ
38	CCAM - Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'association « Centre de Loisirs de Maubourguet » 2026	Frédéric RÉ
39	CCAM - Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'association de la crèche « Les Petits Loups » de Vic en Bigorre 2026	Frédéric RÉ
40	CCAM - Désignation des délégués au syndicat des Trois Collines 2026	Frédéric RÉ
41	CCAM - Désignation des délégués aux Missions Locales 64 et 65 2026	Frédéric RÉ
42	CCAM - Désignation des délégués à l'association Insertion Emploi Béarn Adour (IEBA) 2026	Frédéric RÉ
43	CCAM - Désignation des délégués amenés à siéger au Conseil d'Administration d' « Ambition Pyrénées » 2026	Frédéric RÉ
44	CCAM - Désignation des délégués amenés à siéger au Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « La Fibre64 » 2026	Frédéric RÉ
45	CCAM - Désignation des délégués aux instances de gouvernance des établissements d'enseignement Pierre Mendès France de Vic en Bigorre 2026	Frédéric RÉ
46	CCAM - Désignation du délégué à l'instance de gouvernance du collège Jean Jaurès de Maubourguet 2026	Frédéric RÉ
47	CCAM - Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) 2026	Frédéric RÉ
48	CCAM - Élection des membres de la Commission Consultative des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) 2026	Frédéric RÉ
49	CCAM - Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public 2026	Frédéric RÉ
50	CCAM - Élection des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2026	Frédéric RÉ
51	CCAM - Désignation des représentants de la Commission Accessibilité 2026	Frédéric RÉ

52	CCAM - Proposition de commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) 2026	Frédéric RÉ
53	CCAM - Approbation cession parcelle cadastrée section AL n° 448 de Vic en Bigorre - Centre Hospitalier Tarbes Lourdes	Frédéric RÉ
54	CCAM - Approbation cession parcelle Zone de l'Estéous de Rabastens de Bigorre	Frédéric RÉ

Détails des projets / délibérations :

CC 30 04 26 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT

CCAM – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CGCT

Monsieur le Président rend compte qu'en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Communautaire n° DEL20260409_13-DE du 09 avril 2026 rendue exécutoire le 15 avril 2026 donnant délégation de pouvoir et de signature au Président et au Bureau Communautaire, il a été pris les décisions indiquées ci-dessous :

Considérant que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, Monsieur le Président doit rendre compte des attributions qu'il a exercées, ainsi que le Bureau Communautaire, par délégation du Conseil Communautaire,

1/ Compte-rendu des décisions du Président – Information de l'organe délibérant

Considérant que les décisions suivantes ont été prises par le Président dans le cadre de sa délégation,

OBJET	MONTANT
PATRIMOINE	
<ul style="list-style-type: none"> Signature le 21 avril 2026 des devis n° 6 et 7 du 14 avril 2026 de Julien LACAN pour des visites guidées en demi-journée du circuit des églises peintes les 09 et 15 mai 2026 	150,00 € HT la prestation
<ul style="list-style-type: none"> Signature le 22 avril 2026 du devis n° D-2026-03 du 20 avril 2026 de Lucie SCHANDELER pour l'animation d'un atelier « Illustration de son univers » 	84,00 € HT la séance

Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication du compte-rendu des décisions du Président énumérées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par délibération du 09 avril 2026.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 93 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 5

Budget Principal CCAM - Approbation affectation de résultat 2025

BUDGET PRINCIPAL CCAM - APPROBATION AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

Monsieur le Président rappelle que le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal de la CCAM;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 abstentions et 4 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- prendre acte des résultats de l'exercice du budget principal de la CCAM et de les affecter de la façon suivante :

Budget Principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		2 997 832,41 €	1251 604,70 €	
Solde des RAR 2025				72 542,15 €
TOTAL A INSCRIRE EN 002 RECETTES		1 818 769,85 €		
TOTAL A INSCRIRE EN 001 DÉPENSES			1 251 604,70 €	

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 86 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRIAULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 4 (Rodolphe LIEBESCHITZ, Yannick POUHEY-MOUNOU, Pascale LABEDENS et Patrick ROUCAU)

Absents lors du vote : 5

Budget Hôtel d'entreprises CCAM - Approbation affectation de résultat 2025

BUDGET ANNEXE « HÔTEL D'ENTREPRISES » CCAM - APPROBATION AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

Monsieur le Président rappelle que le vote du vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « Hôtel d'entreprises » de la CCAM ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions et 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- prendre acte des résultats de l'exercice du budget annexe « Hôtel d'entreprises » de la CCAM et de les affecter de la façon suivante :

Budget « Hôtel d'entreprises »

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		33 867,00 €	1 120 277,58 €	
Solde des RAR 2025				642 490,14 €
TOTAL A INSCRIRE EN 002				

RECETTES				
TOTAL A INSCRIRE EN 001 DÉPENSES			1 120 277,58 €	
Total à inscrire au compte 1068 RECETTES				33 867,00 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 88 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVÉLIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOUCHE, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 3 (Yannick POUHEY-MOUNOU, Pascale LABEDENS et Patricia MARTIN)

Absents lors du vote : 5

Budget Zone Industrielle du Marmajou de Maubourguet CCAM - Approbation affectation de résultat 2025

BUDGET ANNEXE « ZI DU MARMAJOU » DE MAUBOURGUET CCAM - APPROBATION AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

Monsieur le Président rappelle que le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « ZI du Marmajou » de Maubourguet de la CCAM ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- prendre acte des résultats de l'exercice du budget annexe « ZI du Marmajou » de Maubourguet de la CCAM et de les affecter de la façon suivante :

Budget « ZI du Marmajou » de Maubourguet

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture				112 445,63 €
TOTAL A INSCRIRE EN 001 RECETTES				112 445,63 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 88 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 2 (Yannick POUHEY-MOUNOU et Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

Budget Zone du Louët de Montaner CCAM – Approbation affectation de résultat 2025

BUDGET ANNEXE « ZONE DU LOUËT » DE MONTANER CCAM - APPROBATION AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

Monsieur le Président rappelle que le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe « Zone du Louët » de Montaner de la CCAM ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- prendre acte des résultats de l'exercice du budget annexe « Zone du Louët » de Montaner de la CCAM et de les affecter de la façon suivante :

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Budget « Zone du Louët » de Montaner

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture				2 820,51 €
TOTAL A INSCRIRE EN 001 RECETTES				2 820,51 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 88 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 2 (Yannick POUÉY-MOUNOU et Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

Budget Zone du Midi de Rabastens de Bigorre CCAM – Approbation affectation de résultat 2025

BUDGET ANNEXE « ZONE DU MIDI » DE RABASTENS DE BIGORRE CCAM - APPROBATION AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

Monsieur le Président rappelle que le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « Zone du Midi » de Rabastens de Bigorre de la CCAM ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

- prendre acte des résultats de l'exercice du budget annexe « Zone du Midi » de Rabastens de Bigorre de la CCAM et de les affecter de la façon suivante :

Budget « Zone du Midi » de Rabastens de Bigorre

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture				15 000,00 €
TOTAL A INSCRIRE EN 001 RECETTES				15 000,00 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 88 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVÉLIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 2 (Yannick POUHEY-MOUNOU et Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

Budget Zone de la Herray de Vic CCAM - Approbation affectation de résultat 2025

BUDGET ANNEXE « ZONE DE LA HERRAY » DE VIC CCAM - APPROBATION AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Monsieur le Président rappelle que le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe de la « Zone de la Herray » de Vic en Bigorre de la CCAM ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 abstentions et 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- prendre acte des résultats de l'exercice du budget annexe « Zone de la Herray » de Vic en Bigorre et de les affecter de la façon suivante :

Budget « Zone de la Herray » de Vic en Bigorre

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture			29 827,39 €	
TOTAL A INSCRIRE EN 002 RECETTES				
TOTAL A INSCRIRE EN 001 DÉPENSES			29 827,39 €	

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 87 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 3 [Yannick POUHEY-MOUNOU, Pascale LABEDENS et Claudie CONSTANT (suppléante Jean-Pierre CURDI)]

Absents lors du vote : 5

BUDGET ANNEXE « ZA DU BOSQUET » D'ANDREST CCAM - APPROBATION AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

Monsieur le Président rappelle que le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe de la « ZA du Bosquet » d'Andrest de la CCAM ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- prendre acte des résultats de l'exercice du budget annexe « ZA du Bosquet » d'Andrest et de les affecter de la façon suivante :

Budget « Zone du Bosquet » d'Andrest

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture			1 241,81 €	
TOTAL A INSCRIRE EN 002 RECETTES				
TOTAL A INSCRIRE EN 001 DÉPENSES			1 241,81 €	

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 88 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRALT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 2 (Yannick POUHEY-MOUNOU et Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

BUDGET ANNEXE « PARC DU VAL D'ADOUR » DE RABASTENS DE BIGORRE CCAM - APPROBATION AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

Monsieur le Président rappelle que le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe de la « Parc du Val d'Adour » de Rabastens de Bigorre de la CCAM ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- prendre acte des résultats de l'exercice du budget annexe « Parc du Val d'Adour » de Rabastens de Bigorre et de les affecter de la façon suivante :

Budget « Parc du Val d'Adour » de Rabastens de Bigorre

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture	17 444,36 €			2 071,50 €
TOTAL A INSCRIRE EN 002 DÉPENSES	17 444,36 €			
TOTAL A INSCRIRE EN 001 RECETTES				2 071,50 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 87 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVÉLIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE,

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix Rodolphe LIEBESCHITZ, Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 2 (Yannick POUHEY-MOUNOU et Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

Budget Ordures Ménagères CCAM - Approbation affectation de résultat 2025

BUDGET ANNEXE « ORDURES MÉNAGÈRES » CCAM – APPROBATION AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

Monsieur le Président rappelle que le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « Ordures Ménagères » de la CCAM ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité ds membres présents et représentés moins 4 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- prendre acte des résultats de l'exercice du budget annexe « Ordures Ménagères » de la CCAM et de les affecter de la façon suivante :

Budget « Ordures Ménagères »

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		422 576,61 €	223 375,57 €	
Solde des RAR 2025				116 492,42 €
TOTAL A INSCRIRE EN 002 RECETTES		315 693,46 €		
TOTAL A INSCRIRE EN 001 DÉPENSES			223 252,73 €	
Total à inscrire au compte 1068 RECETTES				106 883,15 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 87 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE, Franck FERRÉ

N'ont pas pris part au vote : 2 (Yannick POUÉY-MOUNOU et Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

Budget SPANC CCAM - Approbation affectation de résultat 2025

BUDGET ANNEXE « SPANC » CCAM – APPROBATION AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

Monsieur le Président rappelle que le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le compte financier unique 2025 du budget annexe « SPANC » de la CCAM ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- prendre acte des résultats de l'exercice du budget annexe « SPANC » de la CCAM et de les affecter de la façon suivante :

Budget « SPANC »

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		37 968,70 €		13 046,72 €
TOTAL A INSCRIRE EN 002 RECETTES		37 968,70 €		
TOTAL A INSCRIRE EN 001 RECETTES				13 046,72 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 87 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER,

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE, Franck FERRÉ

N'ont pas pris part au vote : 2 (Yannick POUHEY-MOUNOU et Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

Budget Centre de Santé CCAM - Approbation affectation de résultat 2025

BUDGET ANNEXE « CENTRE DE SANTÉ » CCAM – APPROBATION AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE 2025

Monsieur le Président rappelle que le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « Centre de Santé » de la CCAM ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- prendre acte des résultats de l'exercice du budget annexe « Centre de Santé » de la CCAM et de les affecter de la façon suivante :

Budget « Centre de Santé »

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		5 458,18 €		132 252,73 €
TOTAL A INSCRIRE EN 002 RECETTES		5 458,18 €		
TOTAL A INSCRIRE EN 001 RECETTES				132 252,73 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 88 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 2 (Yannick POUHEY-MOUNOU et Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

CCAM - Approbation montant 2026 taxe GEMAPI

CCAM – APPROBATION MONTANT 2026 TAXE GEMAPI

La compétence GEMAPI est définie par les compétences citées aux alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;

La défense contre les inondations ;

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Les EPCI peuvent, selon les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts, instaurer et percevoir une taxe leur permettant de financer l'exercice de cette compétence. Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence.

Pour rappel, les EPCI votent un produit global attendu et non un taux. Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les taxes locales.

Le produit voté de la taxe est par ailleurs soumis à une double contrainte :

1) Il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI,

2) La taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement ».

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Adour Madiran est compétente pour la GEMAPI et dispose donc de la faculté d'instaurer la taxe afférente. Pour mémoire, elle a transféré complètement la compétence au Syndicat Mixte Adour Amont.

C'est dans ce cadre que par délibération n° DEL20210930_08-DE du 30 septembre 2021, la CCAM a approuvé l'instauration de la taxe GEMAPI au 1^{er} janvier 2022.

Il revient maintenant au conseil communautaire de se prononcer – au titre de l'année 2026 – sur le montant du produit attendu de la taxe GEMAPI.

En prenant en compte l'appel de cotisation établi par le Syndicat Mixte Adour Amont et dans le respect des plafonds prévus par la réglementation, il est proposé de maintenir le montant 2026 du produit de la taxe GEMAPI à 150.000,00 €.

En conséquence et à titre indicatif, les taux d'imposition GEMAPI seront ajustés par les services fiscaux pour l'année 2026.

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts donnant la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'instaurer une taxe destinée à financer cette compétence,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,
Considérant l'évaluation des charges afférentes à cette compétence et à l'impossibilité pour la CCAM d'en assurer le financement à moyens constants,
Pris en compte ces éléments d'informations,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix qui ne prend pas part au vote, décide de :

- fixer le montant du produit attendu de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à **150.000,00 €** pour l'année 2026 ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 92 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 1 (Dominique BULHET)
Absents lors du vote : 5

CCAM - Fixation taux de contributions directes locales 2026

CCAM – FIXATION TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2026

Monsieur le Président rappelle que, en vertu de l'article 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

L'état fiscal n° 1259 portant notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 a été transmis à la Communauté de Communes le 24 mars 2026.

Il présente à l'assemblée la ventilation du produit attendu pour 2026.
Le montant global des contributions directes à inscrire au Budget Principal 2026 à l'article 7311 se décline comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2026

	Bases effectives 2025	Bases prévisionnelles 2026	Taux	Produit		2025/2026
				2025	2026	
Taxe Foncier Bâti	28 320 915	28 697 000	4,68%	1 325 418	1 343 020	17 602
Taxe Foncier Non Bâti	1 346 911	1 358 000	12,36%	166 478	167 849	1 371
Taxe d'habitation S	2 532 896	2 455 000	18,37 %	465 293	450 984	-14 309
Produit fiscal attendu TF				1 957 189	1 961 853	4 664

	Bases effectives 2025	Bases prévisionnelles 2026	Taux	Produit		2025/2026
				2025	2026	
Cotisation Foncière des Entreprises	5 082 465	5 224 000	32,37%	1 645 194	1 691 009	45 815

Produits attendus des taxes	3 652 862
-----------------------------	------------------

Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2026

	Produit		2025/2026
	2025 (perçu)	2026 (prév)	
IFER	163 413	165 539	2 126
TASCOM	230 555	237 722	7 167
Taxe additionnelles FNB	33 102	34 653	1 551
Fraction TVA nationale compensation TH (*)	3 865 909	3 885 421	19 512
Fraction TVA nationale compensation CVAE (*)	683 839	702 351	18 512
	4 976 818	5 025 686	48 868

	Produit		2025/2026
	2025	2026	
Allocations compensatrices	821 043	684 892	-136 151

	Produit		2025/2026
	2025	2026	
Prélèvement FNGIR	-905 338	-905 338	-

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,
Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à

l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- accepter le produit des impositions et taxes directes à percevoir au profit de la Communauté de Communes Adour Madiran en 2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- fixer les taux d'imposition comme suit :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **4,68 %**
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **12,36 %**
 - Taxe d'habitation secondaire : **18,37 %**
 - Cotisation Foncière des Entreprises : **32,37 %**
- inscrire au Budget Principal 2026 le montant des contributions comme indiqué ci-dessus.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 93 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 5

Budget Principal CCAM - Approbation budget primitif 2026

BUDGET PRINCIPAL CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'Orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,

Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui ;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 88 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 2 (Pascale LABEDENS et Dominique BULHET)

Absents lors du vote : 5

Budget Hôtel d'entreprises CCAM - Approbation budget primitif 2026

BUDGET « HÔTEL D'ENTREPRISES » CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Hôtel d'entreprises" de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'Orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,

Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 abstentions et une voix qui ne prend pas part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Hôtel d'entreprises" de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui ;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUHEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 1 (Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

Budget Zone Industrielle du Marmajou de Maubourguet CCAM - Approbation budget primitif 2026

BUDGET « ZONE INDUSTRIELLE DU MARMAJOU » DE MAUBOURGUET CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Zone Industrielle du Marmajou » de Maubourguet de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,

Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions et 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Zone Industrielle du Marmajou » de Maubourguet de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui ;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Adopté à l'unanimité

Pour : 88 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 3 (Yannick POUÉY-MOUNOU, Pascale LABEDENS et Patrick BAYLÈRE)

Absents lors du vote : 5

Budget Zone du Louët de Montaner CCAM - Approbation budget primitif 2026

BUDGET « ZA DE MONTANER » CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "ZA de Montaner" de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'Orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,

Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions et 4 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "ZA de Montaner" de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui ;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 87 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE

Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

LENDRES, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 4 [Yannick POUÉY-MOUNOU, Pascale LABEDENS, Sylvain LHEULLIER et Claudie CONSTANT (suppléante Jean-Pierre CURDI)]

Absents lors du vote : 5

Budget Zone du Midi de Rabastens de Bigorre CCAM - Approbation budget primitif 2026

BUDGET » ZA DU MIDI » DE RABASTENS DE BIGORRE CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "ZA du Midi » de Rabastens de Bigorre de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'Orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,

Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "ZA du Midi » de Rabastens de Bigorre de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui ;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVÉLIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 2 (Yannick POUHEY-MOUNOU et Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

Budget Zone de la Herry de Vic en Bigorre CCAM - Approbation budget primitif 2026

BUDGET « ZONE DE LA HERRY » DE VIC EN BIGORRE CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Zone de la Herry" de Vic en Bigorre de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'Orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,

Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions et 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Zone de la Herry" de Vic en Bigorre de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui ;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 88 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Contre : 0 voix
Abstentions : 2 voix Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE
N'ont pas pris part au vote : 3 (Loïc GUESDON, Yannick POUHEY-MOUNOU et Pascale LABEDENS)
Absents lors du vote : 5

Budget Zone du Bosquet d'Andrest CCAM - Approbation budget primitif 2026

BUDGET « ZA DU BOSQUET » D'ANDREST CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "ZA du Bosquet" d'Andrest de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'Orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,
Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 1 abstention et 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "ZA du Bosquet" d'Andrest de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui ;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAN, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix
Abstentions : 1 voix Damien CONSTANTIN
N'ont pas pris part au vote : 3 (Yannick POUHEY-MOUNOU, Pascale LABEDENS et Chrystelle LECENDRE)
Absents lors du vote : 5

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Budget Zone de l'Estéous de Rabastens de Bigorre CCAM - Approbation budget primitif 2026

BUDGET « ZA DE L'ESTÉOUS » DE RABASTENS DE BIGORRE CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Zone de l'Estéous » de Rabastens de Bigorre de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'Orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,

Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions et 4 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe " Zone de l'Estéous » de Rabastens de Bigorre de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui ;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 87 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 4 (Yannick POUHEY-MOUNOU, Pascale LABEDENS, Olivier EUDES et Sylvain LHEULLIER)

Absents lors du vote : 5

BUDGET « PARC DU VAL D'ADOUR » DE RABASTENS DE BIGORRE CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Parc du Val d'Adour » de Rabastens de Bigorre de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,

Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Parc du Val d'Adour » de Rabastens de Bigorre de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui ;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVÉLIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 2 (Mireille BARADAT ayant donné procuration à Frédéric RÉ et Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

Budget Ordures Ménagères CCAM - Approbation budget primitif 2026

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Ordures Ménagères" de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'Orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,

Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 abstentions et une voix qui ne prend part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Ordures Ménagères" de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 88 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix Christian CAMBOURS, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE, Franck FERRÉ

N'ont pas pris part au vote : 1 (Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

Budget SPANC CCAM - Approbation budget primitif 2026

BUDGET SPANC CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "**S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif" de la Communauté de Communes Adour

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE

Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'Orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,

Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 abstentions et 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "**Service Public d'Assainissement Non Collectif**" de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 86 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix Christian CAMBOURS, Chrystelle LECENDRE, Franck FERRÉ, Jean-Christophe OMER (suppléant Hélène ZOUIN)

N'ont pas pris part au vote : 3 (Maxime SOLVEZ, Pascale LABEDENS et Damien CONSTANTIN)

Absents lors du vote : 5

Budget Centre de Santé CCAM - Approbation budget primitif 2026

BUDGET CENTRE DE SANTÉ CCAM – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président expose le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Centre de Santé" de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La présentation de ce budget primitif fait suite au **Débat d'Orientations Budgétaires** qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Communautaire n° 2/2026 du 12 mars 2026.

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,
Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions et une voix qui ne prend pas part au vote, décide de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe "Centre de Santé" de la Communauté de Communes Adour Madiran tel que présenté à lui ;
- adopter le budget par chapitre, selon le détail joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRALT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 1 (Pascale LABEDENS)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Approbation octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

CCAM – APPROBATION OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE 2026

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (ci-après les *Membres*).

Institué par les dispositions de l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales (le *CGCT*), aux termes desquelles « *les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du*

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE

Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement. Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre actionnaires. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'Etat ou de ressources garanties par l'Etat.

Par dérogation aux dispositions des articles L. 2252-1 à L. 2252-5, L. 3231-4, L. 3231-5, L. 4253-1, L. 4253-2 et L. 5111-4, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés ».

Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- l'Agence France Locale – Société Territoriale (la *Société Territoriale*), société anonyme à conseil d'administration.

L'Agence France Locale a reçu son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014 et est habilitée depuis le 12 janvier 2015 à consentir des prêts aux membres du Groupe Agence France Locale.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des membres (le *Pacte*), la possibilité pour un membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la *Garantie*).

Par délibération n° DE_2017_176-1 du 05 décembre 2017, la Communauté de Communes Adour Madiran a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres.

Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est en annexe à la présente délibération

Objet :

La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires :

La Garantie est consentie au profit des titulaires (les *Bénéficiaires*) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les *Titres Eligibles*).

Montant :

Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts souscrits par le membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la Communauté de Communes Adour Madiran qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie.

Durée :

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par le membre auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie :

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE

Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

membres, dans la mesure où chaque membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la Garantie :

La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie :

Si la Garantie est appelée, le membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie, objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1611-3-2 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCAM n° DEL20260409_13-DE portant délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Président, notamment en matière d'emprunts ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCAM n° DE_2017_072-1 du 05 décembre 2017 approuvant l'adhésion à l'Agence France Locale ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCAM n° DEL20210225_33-DE du 25 février 2021 approuvant l'adhésion à l'Agence France Locale à la suite du renouvellement électoral de 2020 ;

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la CCAM afin que cette dernière puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions et 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- décider que la Garantie de la CCAM est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que la CCAM est autorisée à souscrire,
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la CCAM auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale et
 - si la Garantie est appelée, la CCAM s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
 - le nombre de Garanties octroyées le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,

- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la CCAM, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 2 (Michel MENONI et Dominique BULHET)

Absents lors du vote : 5

Budget Principal et budget annexe « Hôtel d'Entreprises » CCAM – Révision autorisations de programme

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISES CCAM – RÉVISION AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Monsieur le Président rappelle que depuis le passage à la nomenclature M57 et à l'approbation du règlement budgétaire et financier, la Communauté de Communes Adour Madiran gère par le biais des autorisations de programme et crédits de paiement, ses projets d'investissement structurants et ce, obligatoirement dès que le montant du programme atteint 1.000.000,00 €.

Il indique que les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les budgets « de projet » valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).

Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels car ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple mais nécessitent toutefois un suivi rigoureux:

les AP sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation et peuvent être révisées chaque année par délibération du Conseil Communautaire,

les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Il informe que la création et le suivi annuel des AP / CP fait l'objet d'une délibération distincte de celle du budget.

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP révisés.

Le suivi des AP / CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi et de rigueur.

Il convient de réviser et ajuster les autorisations de programmes déjà créées sur le Budget Principal et sur le budget annexe « Hôtel d'Entreprises » de la CCAM de la CCAM comme suit :

Budget	Objet	N°	Autorisations d'engagement	Crédit de Paiement 2022	Crédit de Paiement 2023	Crédit de Paiement 2024	Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026	Crédit de Paiement 2027	TOTAUX	
Budget Principal	Gendarmerie	2022-01	1 020 000 €	Projet ajourné							
		Crédit de paiement ouvert		20 000 €	800 000 €	180 000 €					
		Crédit consommé		0 €	0 €		0 €				0 €
		Modification des crédits de paiements proposée									
Budget Hôtel d'entreprises	Rénovation groupe Médical Rabastens	2022-03	1 100 000 €								
		Crédit de paiement ouvert			16 500 €	55 000 €	850 000 €	178 500 €		1 100 000 €	
		Crédit consommé			16 500 €	54 110 €	688 367 €			758 977 €	
		Modification des crédits de paiements proposée			16 500 €	55 000 €	689 000 €	339 500 €		1 100 000 €	
	Bâtiment imagerie médicale - Maison paramédicale	2024-01	1 110 000 €								
		Crédit de paiement ouvert				53 000 €	1 347 000 €	800 000 €			2 200 000 €
Crédit consommé					52 508 €	745 182 €				797 690 €	
	Modification des crédits de paiements proposée	2 200 000 €			53 000 €	746 000 €	1 401 000 €			2 200 000 €	

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération de la CCAM n°DEL20210930_05 du 30 septembre 2021 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

Considérant que cette procédure permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions et une voix qui ne prend pas part au vote, décide de :

- approuver les modifications des autorisations de programme n° 2022-01, 2022-03 et n°2024-01 et des crédits de paiement tel que présentés ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager les dépenses de l'opération citée à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
- préciser que les crédits de paiement 2026 sont inscrits au budget concerné en 2026 de la CCAM sur les opérations précitées ;
- préciser également que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N + 1 ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 1 (Dominique BULHET)

Absents lors du vote : 5

 CCAM – Création des commissions thématiques intercommunales à l'issue du renouvellement électoral de mars 2026

CCAM – CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES A L'ISSUE DU RENOUELEMENT ÉLECTORAL DE MARS 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux et communautaires de mars 2026, il convient de recréer les commissions thématiques nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il précise que les commissions thématiques sont ouvertes aux élus communautaires et municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire n°2/2026 du 13 avril 2026,

Vu la présentation en Conférence Intercommunale des Maires n°2/2026 du 14 avril 2026,

Monsieur le Président propose de reconduire les différentes commissions thématiques de la Communauté de Communes Adour Madiran comme indiqué ci-dessous :

	Nom commission
1	Finances
2	Ressources Humaines
3	Communication / Évènementiel
4	Développement Territorial / Grands projets communautaires 4.1 Développement économique 4.2 Développement agricole 4.3 Transition énergétique
5	Patrimoine
6	Culture 6.1 Programmation culturelle intercommunale 6.2 Programmation culturelle du ciné-Théâtre de l'Atelier de Vic en Bigorre et du Petit Théâtre de Rabastens de Bigorre 6.3 Médiathèques
7	Tiers-Lieu L'Atelier
8	Urbanisme
9	Habitat 9.1 Habitat 9.2 SPANC
10	Environnement

	10.1 Eau & assainissement 10.2 Ordures Ménagères
11	Voirie – Bâtiments – Services techniques 11.1 Voirie 11.2 Bâtiments 11.3 Services Techniques
12	Enfance & jeunesse 12.1 Petite Enfance 12.2 Affaires scolaires, péri et extrascolaires 12.3 Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) 12.4 Jeunesse
13	Santé et lutte contre la désertification médicale
14	Action sociale 14.1 Affaires sociales 14.2 Habitat Inclusif 14.3 Mobilité 14.4 Gens du Voyage
15	Accès aux droits 15.1 Déploiement numérique 15.2 Espaces France Service
16	Convention Territoriale Globale
17	Infrastructures sportives 17.1 Piscine intercommunale de Vic 17.2 Autres équipements
18	Connections bloc communal / Citoyens 18.1 Centralité & ruralité 18.2 Démocratie participative & gouvernance 18.3 Plateforme d'aide aux communes

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- approuver la constitution des différentes commissions thématiques énumérées ci-dessus ;
- constituer un binôme président de commission / agent référent pour chaque commission ;
- dire que la désignation des membres se fait sur déclaration de candidature ;
- fixer à 20 (vingt) élus le nombre de membres de chaque commission ;
- dire qu'il sera laissé le soin à chaque président de commission de revoir à la hausse ou à la baisse le nombre de membres si cela lui paraît opportun ;
- ouvrir les commissions aux conseillers municipaux des communes membres ;
- mandater les présidents de commission pour en arbitrer le nombre et la composition.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 91 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUHEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2 [Jean-Christophe OMER (suppléant Hélène ZOUIN) et Dominique BULHET]

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des délégués au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural 2026

CCAM – DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU VAL D'ADOUR 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du PETR,

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner les représentants de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Val d'Adour.

Outre le SCOT qui porte les grandes orientations d'aménagement de l'espace, le rôle du PETR est d'élaborer un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec ses communautés de communes membres.

Il rappelle également que le P.E.T.R - constitué entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants : Communauté de Communes Adour Madiran, Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, Communauté de Communes Armagnac-Adour et Communauté de Communes du Nord-Est Béarn - a fixé les règles de répartition proportionnelle à la population selon les modalités suivantes :

EPCI membres	Nombre délégués titulaires	Nombre délégués suppléants
De 0 à 5 999 habitants	3	2
De 6 000 à 9 999 habitants	6	3
De 10 000 à 19 999 habitants	7	3
>20 000 habitants	14	7

Après appel à candidature, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 contre, 4 abstentions et 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner les représentants titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Adour Madiran pour siéger au Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Val d'Adour pour la durée du mandat comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Frédéric RÉ , Président CCAM Maire de Lahitte-Toupière	Loïc GUESDON Maire de Lafitole
Thomas SIMONIAN , 1 ^{er} VP CCAM Maire de Vic en Bigorre	Maurice DUSSOLLIER Maire de Larreule
Sylvie DUBERTRAND , 2 ^{ème} VP CCAM Maire de Maubourguet	Corinne LEMBEYE Maire de Lescurry

Véronique THIRAUT , 3 ^{ème} VP CCAM Maire de Rabastens de Bigorre	Françoise DUMESTRE Maire de Sarriac-Bigorre
Guy DULOUT , 4 ^{ème} VP CCAM Maire de Sanous	Magali LARRANG Maire de Barbachen
Louis DINTRANS , 5 ^{ème} VP Maire d'Andrest	Julie CARASSUS-BARRAGAT Maire de Lacassagne
Éric DUFFRÉCHOU , 6 ^{ème} VP CCAM Maire de Mingot	Raymond HALLOT Maire de Nouilhan
Jean-Pierre CURDI , 7 ^{ème} VP CCAM Maire de Saint-Sever de Rustan	
Philippe PIROTTE , 8 ^{ème} VP CCAM Maire de Sauveterre	
Julien LCAZE , 9 ^{ème} VP CCAM Maire de Lamayou	
Patrick ROUCAU , 10 ^{ème} VP CCAM Adjoint au Maire de Vic en Bigorre	
Christian BOURBON Maire de Lascazères	
Yannick POUHEY-MOUNOU Maire de Montaner	
Fabrice LATAPI Maire de Madiran	

- dire que copie de la délibération sera adressée à l'établissement ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 84 voix Carine ARRUYER, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUCES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LCAZE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUHEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 2 voix Sandra DUCÈS, Stéphane VITSE

Abstentions : 4 voix Élisabeth LAFOURCADE, Frédéric AZAM, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE

N'ont pas pris part au vote : 3 [Jean-Paul TEULÉ, Mireille BARADAT (ayant donné procuration à Frédéric RÉ) et Dominique BULHET]

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des délégués à l'association « Solidarité avec les Gens du Voyage » 2026

CCAM – DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS ASSOCIATION « SOLIDARITÉ AVEC LES GENS DU

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

VOYAGE 65 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siègeront au Conseil d'Administration de l'association « Solidarité avec les Gens du Voyage 65 ».

Il rappelle que l'association a pour objet de participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions visant à développer et à améliorer les conditions d'accueil et d'insertion des gens du voyage sur le département des Hautes-Pyrénées.

Après appel à candidature, l'assemblée a désigné :

Représentant titulaire	Louis DINTRANS , VP CCAM Maire d'Andrest
Représentant suppléant	Charles ROCHETEAU Maire de Bazillac

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 1 abstention et 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner Monsieur Louis DINTRANS comme représentant titulaire de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein de l'association « Solidarité avec les Gens du Voyage 65 » pour la durée du mandat ;
- désigner Monsieur Charles ROCHETEAU comme représentant suppléant de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein de l'association « Solidarité avec les Gens du Voyage 65 » pour la durée du mandat ;
- dire que copie de la présente délibération sera adressée à l'association ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAN, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE,

Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix Isabelle CARCHAN

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation du délégué à la Commission Locale de l'Eau (CLE) 2026

CCAM – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA CCAM APPELÉ A SIÉGER A L'INSTANCE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE ADOUR AMONT 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Il rappelle le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour porté par l'Institution Adour. *Il s'agit d'un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, ici le bassin versant de l'Adour en amont de la confluence avec les Luys.*

Le SAGE est un projet politique pour gérer l'eau de façon concertée, collective et durable.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour concerne un territoire de 4 800 km² sur 27 EPCI-FP et 575 communes : 78 dans le Gers, 141 dans les Landes, 103 dans les Pyrénées-Atlantiques et 253 dans les Hautes-Pyrénées.

Il rappelle également la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** qui pilote la mise en œuvre de la révision de ce schéma et est garante de la conciliation des usages de l'eau sur le bassin.

Conformément à l'article L.212-4 du code de l'environnement, elle est composée de trois collèges représentants les élus du territoire (collège 1), les usagers (collège 2) et les services de l'Etat (collège 3).

Le dernier arrêté de composition de la CLE Adour amont date du 12 novembre 2025 et fixe la composition de la CLE à 64 membres : 35 élus, 19 usagers et 10 représentants de l'Etat.

Les représentants du collège des élus sont désignés nominativement et ne disposent pas de suppléant. En cas d'absence, ils peuvent donner pouvoir à un élu siégeant à la CLE pour le compte d'une autre collectivité.

Dans le cadre de ce renouvellement et après appel à candidature, les candidatures recueillies sont les suivantes :

	Nom candidat
1	Julien LACAZE , VP CCAM Maire de Lamayou

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention et 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner Monsieur Julien LACAZE aux fins de représenter la Communauté de Communes Adour Madiran à la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** pour la durée du mandat ;
- dire que copie de la délibération sera ensuite adressée à l'organisme concerné ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRALT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAN, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix Isabelle CARCHAN

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des délégués au syndicat mixte de traitement des déchets ValorBéarn 2026

CCAM - COMPÉTENCE DÉCHETS – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS APPELÉS A SIÉGER AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU BASSIN EST VALORBÉARN

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Il rappelle l'adhésion au syndicat **ValorBéarn** pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2025, décision entérinée par arrêté inter préfectoral n°65-2024-12-31-0002 du 31 décembre 2024.

L'article 5 des statuts du syndicat précise qu'il est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des membres.

La représentation au sein du comité est fixée de la façon suivante :

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Collectivité	Nombre de délégués
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	19
SIECTOM Côteaux Béarn Adour	8
Communauté de Communes du Haut-Béarn	4
Communauté de Communes du Pays de Nay	3
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau	2
Communauté de Communes Adour Madiran	3
TOTAL	39

Il convient donc d'élire 3 délégués de de la CCAM.

L'article L. 5711-1 du CGCT relatif aux syndicats mixtes fermés ne renvoie, pour les modalités de désignation des délégués des communes et des EPCI à fiscalité propre au sein du conseil syndical, à aucune disposition législative ou réglementaire imposant le recours au scrutin secret.

Par conséquent, les représentants des communes et des EPCI à fiscalité propre au sein des conseils syndicaux des syndicats mixtes fermés peuvent ne pas être élus au scrutin secret, dès lors que les membres de l'organe délibérant ont décidé à l'unanimité de déroger à cette règle.

Après appel à candidature, les candidatures recueillies sont les suivantes :

	Nom candidat
1	Frédéric RÉ
2	Antoine BRIGE
3	Patrick BAYLÈRE

Par conséquent, il est demandé aux membres du conseil communautaire de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes Adour Madiran au syndicat mixte de traitement des déchets du bassin est Valorbéarn au moyen d'un boîtier électronique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Adour Madiran qui stipulent que la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés sont de compétence communautaire,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Adour Madiran n° DEL20240704_17-DE du 04 juillet 2024 portant adhésion de la CCAM au syndicat Valorbéarn à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°65-2024-12-31-0002 du 31 décembre 2024 portant extension du périmètre du syndicat mixte Valorbéarn suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu les statuts du syndicat mixte Valorbéarn, et notamment son article 5, qui précise la composition du comité syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner les représentants de la Communauté de Communes Adour Madiran pour siéger au syndicat mixte de traitement des déchets Valorbéarn sis à Pau pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Nom et prénom	Fonction	Coordonnées
Titulaires	RÉ Frédéric	Président Maire Lahitte-Toupière	65700 LAHITTE-TOUPIÈRE
	BRIGE Antoine	Adjoint Rabastens de Bigorre	65140 RABASTENS de BIGORRE
	BAYLÈRE Patrick	Maire de Sedze-Maubecq	64160 SEDZE-MAUBECQ

- dire que copie de la délibération sera ensuite adressée à l'organisme concerné ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 4 (Françoise DUMESTRE, Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Christelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des délégués au syndicat mixte Adour Amont (SMAA) 2026

CCAM - DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS SYNDICAT MIXTE ADOUR AMONT (SMAA) 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Il rappelle le Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA), syndicat de gestion des rivières composé uniquement d'EPCI, qui a pour missions principales la gestion, l'entretien et la restauration des cours d'eau et de leurs bassins versants ainsi que de la prévention des inondations sur son territoire de compétence interdépartemental (Gers, Hautes-Pyrénées, Landes et Pyrénées-Atlantiques).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Adour Amont du 11 octobre 2024 ;

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner les 7 délégués titulaires et les 7 délégués suppléants qui siègeront au Syndicat Mixte Adour Amont.

Il précise que chaque délégué doit être rattaché nominativement à un titulaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner les 7 représentants titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Adour Madiran pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte Adour Amont pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
1	Frédéric RÉ , Président CCAM Maire de Lahitte-Toupière	Maurice DUSSOLLIER Maire de Larreule
2	Sylvie DUBERTRAND , VP CCAM Maire de Maubourguet	Pierre-Louis MONTAGNE Maire de Labatut-Rivière
3	Thierry PASQUET , Adjoint de Vic en Bigorre	Henri GUERRA Adjoint de Maubourguet
4	Maryse BORDIER Maire d'Estirac	Philippe PIROTTE Maire de Sauveterre
5	Marie-Claude JUNCA Maire de Marsac	Julien LACAZE , VP CCAM Maire de Lamayou
6	Marie-Christine LABROUQUÈRE Maire de Hères	Christian BOURBON Maire de Lascazères
7	Joël AGUIRRE Conseiller municipal de Rabastens de Bigorre	Antoine BRIGE Adjoint de Rabastens de Bigorre

- dire que copie de la délibération sera adressée à l'établissement ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAN, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES SDE65 ET TE64 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner les représentants de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein du Syndicat d'Énergie des Hautes-Pyrénées et de Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques.

Il précise que la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique promulguée le 18 août 2015 introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat d'énergie autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Il présente le rôle et la composition de la commission :

* elle coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissements et facilite l'échange de données ;

* elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI, ces derniers disposant d'au moins un représentant ;

* elle est présidée par le Président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an.

Doivent être désignés un délégué titulaire un délégué suppléant pour chaque syndicat.

L'assemblée a désigné les représentants titulaires et suppléants comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Délégués titulaires
SDE 65
Guy DULOUP , VP CCAM Maire de Sanous (65500)
TE 64
Bernard LAURENS Maire de Casteide-Doat (64460)

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner les représentants titulaires de la Communauté de Communes Adour Madiran pour siéger dans les Commissions Consultatives de l'Énergie des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- dire que copie de la délibération sera adressée auxdits établissements ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation représentant ADAC 65

CCAM – DÉSIGNATION REPRÉSENTANT ADAC 65 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner un représentant qui siègera au Conseil d'Administration de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités des Hautes-Pyrénées (ADAC 65), dans le collège des communes et des EPCI.

Il rappelle que l'agence a pour objet d'apporter une assistance technique, juridique et financière aux communes et à leurs groupements dans leur gestion quotidienne et pour la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipement publics, à l'exclusion de toute maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Président propose de désigner le Vice-président ayant délégation sur la voirie et les bâtiments, à savoir :

Représentant	Monsieur Éric DUFFRÉCHOU , Maire de Mingot 65140 MINGOT
--------------	---

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner Monsieur Éric DUFFRÉCHOU comme représentant de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein de l'ADAC 65 pour la durée du mandat ;
- dire que copie de la présente délibération sera adressée à l'agence ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 4 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE et Patricia MARTIN)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation représentants (titulaire et suppléant) Agence France Locale

CCAM – DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS MEMBRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIÉTÉ TERRITORIALE 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1611-3-2,

Vu le livre II du code du commerce,

Vu la délibération n° DE_2017_176-1 du 05 décembre 2017 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la Communauté de Communes Adour Madiran,

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner les représentants (titulaire et suppléant) qui siégeront à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale (AFL).

Il rappelle que l'agence délivre à ses membres des prêts bancaires simples uniquement destinés à financer l'investissement.

Monsieur le Président propose de désigner :

Représentant titulaire	Frédéric RÉ , Président CCAM Maire de Lahitte-Toupière
Représentant suppléant	Pascale LABEDENS Maire de Pujo

Aussi,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à
Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner Monsieur Frédéric RÉ comme représentant titulaire de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein de de l'Agence France Locale – Société Territoriale pour la durée du mandat ;
- désigner Madame Pascale LABEDENS comme représentant suppléant de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein de de l'Agence France Locale – Société Territoriale pour la durée du mandat ;
- autoriser le représentant titulaire de la CCAM ainsi désigné à accepter toute autre fonction qui pourrait lui être confiée dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, comités spécialisés, etc...), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions;
- dire que copie de la présente délibération sera adressée à l'agence ;
- autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 4 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN, Chrystelle LECENDRE et Patricia MARTIN)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'association « Centre de Loisirs de Maubourguet » 2026

CCAM – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « CENTRE DE LOISIRS DE MAUBOURGUET » 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'association, notamment l'article 10 qui stipule que « font partie de plein droit du

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE

Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Conseil d'Administration 10 membres du Conseil » ;

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner les représentants de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein du Conseil d'Administration de l'association « Centre de Loisirs de Maubourguet ».

L'assemblée a désigné les représentants comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom	Fonction	Coordonnées
AZAM Frédéric	Conseiller municipal	65700 MAUBOURGUET
BARADAT Mireille	Conseillère municipale	65700 MAUBOURGUET
DUBERTRAND Sylvie	Maire	65700 MAUBOURGUET
GUERRA Henri	Adjoint au maire	65700 MAUBOURGUET
LAFOURCADE Élisabeth	Conseillère municipale	65700 MAUBOURGUET
LABROUQUÈRE Marie-Christine	Maire	65700 HÈRES
DUSSOLLIER Maurice	Maire	65700 LARREULE
LATAPI Fabrice	Maire	65700 MADIRAN
BORDIER Maryse	Maire	65700 ESTIRAC
BOURBON Christian	Maire	65700 LASCAZÈRES

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- accepter la désignation des représentants de la Communauté de Communes Adour Madiran pour siéger au Conseil d'Administration de l'association « Centre de Loisirs de Maubourguet » pour la durée du mandat comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- dire que copie de la délibération sera adressée à l'établissement ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric

AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUHEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'association de la crèche « Les Petits Loups » de Vic en Bigorre 2026

CCAM – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE LA CRÈCHE DES PETITS LOUPS 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de partenariat financier passée entre la CCAM et l'association, notamment son article 4 qui stipule que « le délégué représentant la Communauté de Communes est désigné par le Conseil Communautaire » ;

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner le représentant de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein du Conseil d'Administration de l'association de la crèche des Petits Loups de Vic en Bigorre.

L'assemblée a désigné le représentant comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom	Fonction	Coordonnées
ZOUIN Hélène	Maire de Caixon	65500 CAIXON

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner Madame Hélène ZOUIN comme représentant la Communauté de Communes Adour Madiran au sein du Conseil d'Administration de l'association de la crèche des Petits Loups de Vic en Bigorre pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- dire que copie de la délibération sera adressée à l'établissement ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damine CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des délégués au syndicat des Trois Collines 2026

CCAM – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES TROIS COLLINES 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Il rappelle le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) des Trois Collines regroupant 3 communes membres de la Communauté de Communes Adour Madiran (Sedze-Maubecq, Villenave près Béarn et Escaunets), et 1 hors périmètre communautaire (Bèdeille) chargé de la gestion des écoles.

Considérant que par délibération du Comité Syndical du 24 janvier 2018, les élus du SIVOM des Trois Collines ont acté le maintien du syndicat, Monsieur le Président rappelle que lorsque des communes sont déjà groupées avec des communes extérieures à la communauté de communes dans un syndicat pour une même compétence, la communauté remplace ces communes au sein du syndicat intercommunal ; c'est le principe de la représentation-substitution

Le périmètre et les attributions du syndicat ne sont pas modifiés.

Les conséquences pour le fonctionnement du syndicat sont d'une part les contributions budgétaires, jusqu'alors payées par les communes, qui seront désormais versées par la communauté qui les remplace. D'autre part, la Communauté de Communes dispose du total de la représentation dont disposaient ensemble les communes concernées. Ces délégués sont désormais désignés par le conseil communautaire qui peut opérer son choix parmi tous les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI.

Dans le cas présent, le nombre de délégués à désigner s'élève à 6, conformément aux statuts du syndicat (+ 2 pour la commune de Bèdeille).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner les délégués titulaires qui siègeront au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des trois Collines.

Aussi, Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner les 6 représentants de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des trois Collines.

L'assemblée a désigné les représentants comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N°	Nom et prénom	Fonction	Coordonnées
1	ARRUYER Carine	Maire	65500 VILLENAVE près BÉARN

2	BAYLÈRE Patrick	Maire	64160 SEDZE-MAUBECQ
3	CHARRON Magali	Maire	65500 ESCAUNETS
4	POUEY-MOUNOU Yannick	Maire	64460 MONTANER
5	CAUBIOS Nathalie	Maire	64460 PONTIACQ-VIELLEPINTE
6	LACAZE Julien	Maire	64460 LAMAYOU

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- accepter la désignation des représentants titulaires de la Communauté de Communes Adour Madiran pour siéger au Comité Syndical du SIVOM des Trois Collines pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- dire que copie de la délibération sera adressée à l'établissement ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des délégués aux Missions Locales 64 et 65 2026

CCAM – DÉSIGNATION REPRÉSENTANT MISSIONS LOCALES 64 ET 65 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner le représentant de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein des Missions Locales des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

Il rappelle les objectifs de l'association :
contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes avec leur participation, notamment ceux qui sortent de l'école sans formation, sans diplôme ou ceux qui se trouvent sans travail,
développer son activité au bénéfice de l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans, habitant le territoire, avec pour vocation de se préoccuper de l'ensemble des problèmes qui se posent aux jeunes : vie quotidienne, logement, santé, emploi, formation...,
rechercher de solutions aux problèmes de l'emploi des jeunes.

L'assemblée a désigné les représentants comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Délégués titulaires
Mission Locale 65
Louis DINTRANS , VP CCAM Maire d'Andrest
Mission Locale 64
Yannick POUHEY-MOUNOU Maire de Montaner

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner MM. Louis DINTRANS et Yannick POUHEY-MOUNOU respectivement comme représentants la Communauté de Communes Adour Madiran au sein des Missions Locales des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- dire que copie de la délibération sera adressée à l'établissement ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUHEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 4 [Melissa PRAT (suppléante Pierre-Louis MONTAGNE), Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE]

Absents lors du vote : 5

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

CCAM – DÉSIGNATION REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'INSERTION EMPLOI BÉARN ADOUR (IEBA) 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Il rappelle l'association Insertion **E**mpl*o*i **B**éarn **A**dour (IEBA) sise à Morlaàs qui est un acteur en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des publics adultes qui réunit en son sein la Mission Locale, le Bureau Information Jeunesse, le service logement et l'Espace France Services. L'association intervient sur le territoire « Béarn Adour » qui couvre le nord et le nord-est du département des Pyrénées-Atlantiques regroupées au sein de 3 communautés de Communes : Luys en Béarn, Nord-Est Béarn et Adour Madiran pour certaines activités dont la Mission Locale et l'Espace France Services.

Il convient donc de procéder à l'actualisation de la composition de ses instances statutaires et notamment de son conseil d'administration.

Les statuts de l'association IEBA indiquent que les membres du 1^{er} collège « Collectivités territoriales » sont pour les EPCI, soit le Président de chaque EPCI du ressort du territoire de l'association ou son représentant.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner un nouveau représentant issu des Pyrénées-Atlantiques.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner le représentant de la Communauté de Communes Adour Madiran pour siéger à l'association Insertion Emploi Béarn Adour (IEBA) sise à Morlaàs pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom	Fonction	Adresse postale
POUEY-MOUNOU Yannick	Maire de Montaner	64460 MONTANER

- dire que copie de la délibération sera ensuite adressée à l'organisme concerné ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE

Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des délégués amenés à siéger au Conseil d'Administration d' « Ambition Pyrénées » 2026

CCAM – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AMENÉS A SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AMBITION PYRÉNÉES 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner les délégués titulaires qui siégeront pour un au bureau et 2 au Conseil d'Administration d'Ambition Pyrénées.

Il rappelle que la structure est chargée d'assurer l'animation stratégique de la démarche partagée "Projet de Territoire Ha'Py 2020/2030", d'accompagner toutes les missions qui s'y rapportent, de promouvoir et d'accompagner une politique de marketing territorial visant à valoriser les Hautes-Pyrénées et leur environnement géographique et assurer la communication du Projet de Territoire.

Aussi, Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner les 3 représentants de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein du Conseil d'Administration d'Ambition Pyrénées.

L'assemblée a désigné les représentants comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N°	Nom et prénom	Fonction	Coordonnées
1	RÉ Frédéric	Président CCAM Maire de Lahitte-Toupière Bureau Ambition Pyrénées	65700 LAHITTE-TOUPIÈRE
2	DULOUT Guy	Vice-président CCAM /dévpt territorial Maire de Sanous CA Ambition Pyrénées	65500 SANOUS
3	PIROTTE Philippe	Vice-président CCAM / santé Maire de Sauveterre CA Ambition Pyrénées	65700 SAUVETERRE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des memres présents et représentés moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner Monsieur Frédéric RÉ pour siéger au bureau d'Ambition Pyrénées et MM. Guy DULOUT et Philippe PIROTTE pour siéger au Conseil d'Administration d'Ambition Pyrénées, pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;

- dire que copie de la délibération sera adressée à l'établissement ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des délégués amenés à siéger au Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « La Fibre64 » 2026

CCAM – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AMENÉS A SIÉGER AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT LA FIBRE 64 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Il rappelle le syndicat mixte la Fibre64 auquel adhère la Communauté de Communes Adour Madiran, aménageur numérique public des Pyrénées-Atlantiques.

Il intervient sur le déploiement d'infrastructures d'accès au Très Haut Débit, sur la modernisation des administrations locales par le partage de solutions numériques performantes et sur l'autonomie des usagers devant les possibilités offertes par les progrès technologiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siégeront au Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert La Fibre 64.

Après appel à candidature, l'assemblée a désigné :

Représentant titulaire	Bernard LAURENS , Maire 64460 CASTEIDE-DOAT
Représentant suppléant	Patrick ROUCAU , Adjoint au maire

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner Monsieur Bernard LAURENS comme représentant titulaire et Monsieur Patrick ROUCAU comme représentant suppléant de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein du Comité Syndical du SMO La Fibre 64 pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- dire que copie de la délibération sera adressée à l'établissement ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des délégués aux instances de gouvernance des établissements d'enseignement
Pierre Mendès France de Vic en Bigorre 2026

CCAM – DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PIERRE MENDÈS FRANCE DE VIC EN BIGORRE 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les collectivités territoriales doivent être représentées au sein de l'instance de gouvernance des établissements publics locaux d'enseignement, à savoir les collèges, lycées, lycées professionnels ou établissements régionaux d'enseignement adapté,

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner les représentants de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein des instances du collège, du lycée d'enseignement général et du lycée Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

d'enseignement professionnel Pierre Mendès France de Vic en Bigorre.

Après appel à candidature, l'assemblée a désigné les représentants comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom	Fonction	Coordonnées
Collège Pierre Mendès France		
GRACY Élisabeth	Adjointe au Maire	65500 VIC en BIGORRE
Lycée d'enseignement général Pierre Mendès France		
BILLY-FALCOU Lise	Conseillère municipale	65500 VIC en BIGORRE
Lycée d'enseignement professionnel Pierre Mendès France		
DUHAMEL Philippe	Conseiller municipal	65500 VIC en BIGORRE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner Madame Élisabeth GRACY comme représentant la Communauté de Communes Adour Madiran au sein de l'instance de gouvernance du collège Pierre Mendès France de Vic en Bigorre pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- désigner Madame Lise BILLY-FALCOU comme représentant la Communauté de Communes Adour Madiran au sein de l'instance de gouvernance du lycée d'enseignement général Pierre Mendès France de Vic en Bigorre pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- désigner Monsieur Philippe DUHAMEL comme représentant la Communauté de Communes Adour Madiran au sein de l'instance de gouvernance du lycée d'enseignement professionnel Pierre Mendès France de Vic en Bigorre pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- dire que copie de la délibération sera adressée auxdits établissements ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)
Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation du délégué à l'instance de gouvernance du collège Jean Jaurès de Maubourguet 2026

CCAM – DÉSIGNATION REPRÉSENTANT COLLÈGE JEAN JAURÈS DE MAUBOURGUET 2026

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les collectivités territoriales doivent être représentées au sein de l'instance de gouvernance des établissements publics locaux d'enseignement, à savoir les collèges, lycées, lycées professionnels ou établissements régionaux d'enseignement adapté,

la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner le représentant de la Communauté de Communes Adour Madiran au sein des instances du collège Jean Jaurès de Maubourguet.

Après appel à candidature, l'assemblée a désigné le représentant comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom	Fonction	Coordonnées
DUBERTRAND Sylvie	VP CCAM Maire de Maubourguet	65700 MAUBOURGUET

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- désigner Madame Sylvie DUBERTRAND comme représentant la Communauté de Communes Adour Madiran au sein de l'instance de gouvernance du collège Jean Jaurès de Maubourguet pour la durée du mandat, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- dire que copie de la délibération sera adressée à l'établissement ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 4 (Françoise DUMESTRE, Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) 2026

CCAM – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES 2026

Monsieur le Président rappelle que suite au renouvellement des assemblées locales en mars 2026, les commissions relatives à la commande publique doivent être renouvelées.

C'est le cas de la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** dont le rôle consiste en :

1/ la sélection des candidatures en fonction des critères énoncés dans l'avis d'appel public à concurrence,

2/ l'élimination des offres non conformes,

3/ l'attribution du marché au regard de l'offre la plus avantageuse

En préambule, il précise que :

* les membres, titulaires et suppléants, qui siègent à la CAO doivent être élus au sein de l'assemblée délibérante de la CCAM.

* la commission est présidée de droit par le Président de l'EPCI ou son représentant, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la collectivité, au nombre d'habitants le plus élevée, membre de l'EPCI.

Sur cette base, la Commission d'Appel d'Offres de la CCAM comprendra cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants

* *l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu selon un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste*

* *peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission, des membres non élus : service administratif, personnes ressources, trésorier.*

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1414-2,

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-12-15-008 du 15 décembre 2016 portant statuts de la Communauté de Communes Adour Madiran conformément à l'article L.5211-5-1 du CGCT,

Considérant que le dépôt des listes est effectué en séance, comme suit :

Membres titulaires : MM. Louis DINTRANS, Éric DUFFRÉCHOU, Charles ROCHETEAU, Michel MÉNONI et Étienne TISSÈDRE

Membres suppléants : MM. Véronique THIRAUULT, Julien LACAZE, Patrick ROUCAU, Henri GUERRA et Joël LACABANNE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir voté à bulletin secret, le Conseil Communautaire, l'unanimité des membres présents et représentés moins 7 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- créer une **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** pour la durée du mandat ;

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE

Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

- élire Monsieur Frédéric RÉ en qualité de président de cette commission ;
- proclamer les conseillers communautaires élus membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat suivants :

	Délégué titulaire	Délégué suppléant
1	Louis DINTRANS Maire d'Andrest	Véronique THIRAUT Maire de Rabastens de Bigorre
2	Éric DUFFRÉCHOU Maire de Mingot	Julien LCAZE Maire de Lamayou
3	Charles ROCHETEAU Maire de Bazillac	Patrick ROUCAU Adjoint au maire de Vic en Bigorre
4	Michel MÉNONI Maire de Liac	Henri GUERRA Adjoint au maire de Maubourguet
5	Étienne TISSÈDRE Maire de Saint-Lézer	Joël LACABANNE Maire de Soublecause

- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 86 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 7

Absents lors du vote : 5

CCAM – Élection des membres de la Commission Consultative des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) 2026

CCAM – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE 2026

Monsieur le Président rappelle que suite au renouvellement des assemblées locales en mars 2026, les commissions relatives à la commande publique doivent être renouvelées.

C'est le cas de la **Commission Consultative des Marchés à Procédure Adaptée (CCMAPA)**. En effet, les réformes récentes des marchés publics ont modifié les seuils en dessous duquel les marchés peuvent être passés en procédure adaptée. Afin de maintenir les règles de transparence et d'égalité d'accès à la commande publique, le rôle de la commission consultative des marchés à procédure adaptée consiste à rendre un avis pour les marchés publics de la Communauté de Communes inférieurs au seuil des marchés publics en vigueur.

En préambule, il précise que :

* les membres, titulaires et suppléants, qui siègent à la commission doivent être élus au sein de l'assemblée délibérante de la CCAM.

* la commission est présidée de droit par le Président de l'EPCI ou son représentant, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la collectivité, au nombre d'habitants le plus élevée, membre de l'EPCI.

Sur cette base, la Commission de la CCAM comprendra cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants

* l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu selon un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

** peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission, des membres non élus : service administratif, personnes ressources, trésorier.*

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1414-2,
Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-12-15-008 du 15 décembre 2016 portant statuts de la Communauté de Communes Adour Madiran conformément à l'article L.5211-5-1 du CGCT,
Considérant que le dépôt des listes est effectué en séance, comme suit :

Membres titulaires : MM. Louis DINTRANS, Éric DUFFRÉCHOU, Charles ROCHETEAU, Michel MÉNONI et Étienne TISSÈDRE

Membres suppléants : MM. Véronique THIRAUULT, Julien LACAZE, Patrick ROUCAU, Henri GUERRA et Joël LACABANNE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir voté à bulletin secret, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 11 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- créer une **Commission Consultative des Marchés à Procédure Adaptée (CCMAPA)** pour la durée du mandat ;
- élire Monsieur Frédéric RÉ en qualité de président de cette commission,
- proclamer les conseillers communautaires élus membres de la Commission Consultative des Marchés à Procédure Adaptée pour la durée du mandat suivants :

	Délégué titulaire	Délégué suppléant
1	Louis DINTRANS Maire d'Andrest	Véronique THIRAUULT Maire de Rabastens de Bigorre
2	Éric DUFFRÉCHOU Maire de Mingot	Julien LACAZE Maire de Lamayou
3	Charles ROCHETEAU Maire de Bazillac	Patrick ROUCAU Adjoint au maire de Vic en Bigorre
4	Michel MÉNONI Maire de Liac	Henri GUERRA Adjoint au maire de Maubourguet
5	Étienne TISSÈDRE Maire de Saint-Lézer	Joël LACABANNE Maire de Soublecause

- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 82 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 11

Absents lors du vote : 5

CCAM – Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public 2026

CCAM – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 2026

Monsieur le Président rappelle que suite au renouvellement des assemblées locales en mars 2026, les
Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

commissions doivent être renouvelées.

C'est le cas de la **Commission de Délégation de Service Public**.

En préambule, il précise son rôle :

- 1/ étude des dossiers d'appel à candidature pour chaque projet de délégation de service public ;
- 2/ étude de toutes les propositions dans le détail ;
- 3/ présentation des rapports au Conseil Communautaire pour préparer les décisions relatives à la DSP.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu selon un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-5 qui suppose la mise en place obligatoire d'une commission spécifique dans le cadre des projets de délégation de service public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-12-15-008 du 15 décembre 2016 portant statuts de la Communauté de Communes Adour Madiran conformément à l'article L.5211-5-1 du CGCT,

Considérant que le dépôt des listes est effectué en séance, comme suit :

Membres titulaires : MM. Louis DINTRANS, Éric DUFFRÉCHOU, Charles ROCHETEAU, Michel MÉNONI et Étienne TISSÈDRE

Membres suppléants : MM. Véronique THIRAUULT, Julien LACAZE, Patrick ROUCAU, Henri GUERRA et Joël LACABANNE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir voté à bulletin secret, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 8 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- créer une **Commission de Délégation de Service Public** pour la durée du mandat ;
- élire Monsieur Frédéric RÉ en qualité de président de cette commission,
- proclamer les conseillers communautaires élus membres de la Commission de Délégation de Service Public pour la durée du mandat suivants :

	Délégué titulaire	Délégué suppléant
1	Louis DINTRANS Maire d'Andrest	Véronique THIRAUULT Maire de Rabastens de Bigorre
2	Éric DUFFRÉCHOU Maire de Mingot	Julien LACAZE Maire de Lamayou
3	Charles ROCHETEAU Maire de Bazillac	Patrick ROUCAU Adjoint au maire de Vic en Bigorre
4	Michel MÉNONI Maire de Liac	Henri GUERRA Adjoint au maire de Maubourguet
5	Étienne TISSÈDRE Maire de Saint-Lézer	Joël LACABANNE Maire de Soublecause

- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 85 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 8

Absents lors du vote : 5

CCAM – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES 2026

Monsieur le Président rappelle que le passage au régime fiscal de la FPU sur la nouvelle intercommunalité se traduit par le transfert au profit de la collectivité, sur la totalité de son territoire, des prérogatives anciennement acquises aux communes en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de la fiscalité professionnelle.

Ce transfert induit une perte de ressources fiscales pour les communes liée à la perte du produit de la CFE et diverses compensations à caractère économique.

Aussi, afin de compenser cette diminution de ressources fiscales, le législateur a mis en place un versement financier au profit de chaque commune : l'attribution de compensation versée par l'EPCI.

Cette attribution – dont le montant est basé principalement sur le montant de la CFE auparavant perçue par chaque commune – est corrigée du montant des charges transférées à l'EPCI.

Le poids financier correspondant à chacune des charges transférées est évalué par une commission, la CLECT (**commission locale d'évaluation des charges transférées**) qui doit obligatoirement être mise en place la par l'EPCI qui en détermine également sa composition.

La CLECT a pour fonction d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à l'EPCI afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation (AC) pour chaque commune (soit AC positive revenant à la commune, soit AC négative due par la commune). Elle intervient obligatoirement lors d'une extension de périmètre puis à l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, donc de charges. L'année d'adoption de la FPU, elle établit un rapport d'évaluation qui doit faire l'objet d'un vote à la majorité.

Une fois adopté, ce rapport sert de base de travail au calcul du montant de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à chaque commune membre.

En termes de composition de la commission, il précise que chaque commune membre doit y disposer d'au moins un représentant (aucun nombre maximum de membres imposé, ni de mode de répartition des sièges).

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C IV,

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-12-15-008 du 15 décembre 2016, notamment son article 12 qui stipule que la communauté de communes est soumise de plein droit au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que dans ce cadre, une commission locale d'évaluation du transfert de charges doit être créée entre la CCAM et ses communes membres,

Considérant que ladite commission est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres et que chaque conseil municipal y dispose d'au moins un représentant,

Considérant qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires suite aux élections de mars 2026, le mandat des délégués titulaires et suppléants au sein des différents organismes extérieurs a pris fin,

Considérant que la Communauté de Communes Adour Madiran doit désigner les délégués titulaires et suppléants qui siègeront dans les différentes commissions réglementaires,

Monsieur le Président propose que le conseil communautaire désigne les membres de la CLECT à raison :

- d'un représentant par commune, le Maire (ou son 1er adjoint),
- d'un représentant supplémentaire pour les bourg-centres (Andrest, Maubourguet, Rabastens de Bigorre et Vic en Bigorre)

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 5 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- fixer la composition de la commission locale d'évaluation du transfert des charges pour la durée du mandat comme indiqué dans le tableau ci-dessous ;

NOM – PRÉNOM	FONCTION	COMMUNE
DINTRANS Louis	Maire	Andrest
LONCA Cécile	Adjointe au maire	Andrest
ROUSSIN Bernard	Maire	Ansost
ÉTIENNE Stéphane	Maire	Artagnan
CASTAGNON Nadine	Maire	Auriébat
LARRANG Magali	Maire	Barbachen
ROCHETEAU Charles	Maire	Bazillac
TEULÉ Jean-Paul	Maire	Bentayou-Sérée
RUART Maryse	Maire	Bouilh-Devant
BLANCONNIER Martine	Maire	Buzon
ZOUIN Hélène	Maire	Caixon
TABEL François	Maire	Camalès
LAURENS Bernard	Maire	Casteide-Doat
DUCÈS Sandra	Maire	Castelnau Rivière Basse
TISNÉ François	Maire	Castéra-Loubix
PALOU Yves	Maire	Caussade-Rivière
CHARRON Magali	Maire	Escaunets
SOLVEZ Maxime	Maire	Escondeaux
BORDIER Maryse	Maire	Estirac
BOUMALHA Élodie	Maire	Gensac
CAMBOURS Christian	Maire	Hagedet
LABROUQUÈRE Marie-Christine	Maire	Hères
KROLCZYK Véronique	Maire	Labatut-Figuières
MONTAGNE Pierre-Louis	Maire	Labatut-Rivière
CARASSUS-BARRAGAT Julie	Maire	Lacassagne
GUESDON Loïc	Maire	Lafitole
RÉ Frédéric	Maire	Lahitte-Toupière
LACAZE Julien	Maire	Lamayou
LIEBESCHITZ Rodolphe	Maire	Laméac
DUSSOLLIER Maurice	Maire	Larreule
BOURBON Christian	Maire	Lascazères
LEMBEYE Corinne	Maire	Lescurry
MÉNONI Michel	Maire	Liac
LATAPI Fabrice	Maire	Madiran
CUVELIER Didier	Maire	Mansan
JUNCA Marie-Claude	Maire	Marsac
DUBERTRAND Sylvie	Maire	Maubourquet
AZAM Frédéric	Adjoint au Maire	Maubourquet
BROUCARET-LASCOUMES Marie-Rose	Maire	Maure
DUFFRÉCHOU Éric	Maire	Mingot
SOKOL CENCETTI Aline	Maire	Monfaucon
ROMEYER Christian	Maire	Monségur
POUEY-MOUNOU Yannick	Maire	Montaner
DOLÉAC Jean-Claude	Maire	Moumoulous
HALLOT Raymond	Maire	Nouilhan
SUZAC Michel	Maire	Oroix
CARRILLON Gilles	Maire	Peyrun
PÉDAUGÉ Francis	Maire	Pintac
HAMET Éric	Maire	Ponson-Debat-Pouts
CAUBIOS Nathalie	Maire	Pontiacq-Viellepinte
LABEDENS Pascale	Maire	Pujo
THIRAUTL Véronique	Maire	Rabastens de Bigorre
FERRER Odile	Adjoint au Maire	Rabastens de Bigorre
BAMFORTH John	Maire	Saint-Lanne

TISSÈDRE Étienne	Maire	Saint-Lézer
CURDI Jean-Pierre	Maire	Saint-Sever de Rustan
DULOUT Guy	Maire	Sanous
DUMESTRE Françoise	Maire	Sarriac-Bigorre
PIROTTE Philippe	Maire	Sauveterre
BAYLÈRE Patrick	Maire	Sedze-Maubecq
DANJEAU Jean-Michel	Maire	Ségalas
LAPÈZE-CHARLIER Antoine	Maire	Sénac
LAVIGNE Jean-Luc	Maire	Siarrouy
DELMAS Marc	Maire	Sombrun
LACABANNE Joël	Maire	Soublecause
EUDES Olivier	Maire	Talazac
CONTE-DABAN Alain	Maire	Tarasteix
MORA Bruno	Maire	Tostat
BETBÈZE Martine	Maire	Trouley-Labarthe
SASSÈRE Jocelyne	Maire	Ugnouas
SIMONIAN Thomas	Maire	Vic en Bigorre
CAMPOURCY Laurent	Adjoint au Maire	Vic en Bigorre
BONNARGENT Alexis	Maire	Vidouze
FERRÉ Franck	Maire	Villefranque
ARRUYER Carine	Maire	Villenave près Béarn
		Villenave près Marsac

- désigner Monsieur Frédéric RÉ en qualité de président de cette commission,
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour mener à bien cette désignation.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 88 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 5

Absents lors du vote : 5

CCAM – Désignation des représentants de la Commission Accessibilité 2026

CCAM – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION ACCESSIBILITÉ 2026

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 5.000 habitants compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace, la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission exerce ses missions dans les limites des compétences transférées à l'EPCI. Elle dresse le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, établit un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire, fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La loi prévoit que les commissions communales et intercommunales peuvent coexister et doivent veiller à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétence.

Cette commission est présidée par le Président de l'EPCI, ou son représentant, et est composée de représentants élus de l'EPCI, de représentants des différentes associations de personnes handicapées et de représentants d'usagers.

Il rappelle que suite au renouvellement des assemblées locales en mars 2026, cette commission doit être renouvelée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-12-15-008 du 15 décembre 2016 portant statuts de la Communauté de Communes Adour Madiran conformément à l'article L.5211-5-1 du CGCT,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 11, dont 7 seront issus du conseil communautaire comme suit :
 - le Président de la CCAM ou son représentant,
 - 6 délégués communautaires de la CCAM dont 1 représentant des communes d'Andrest, Maubourguet, Rabastens de Bigorre et Vic en Bigorre
 - 4 délégués des associations représentatives et/ou usagères du domaine public et des bâtiments publics.
- que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants : rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité / représentation de la diversité des handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental),
- désigner les conseillers communautaires chargés de représenter la CCAM au sein de cette commission pour la durée du mandat suivants :

1	DUFFRÉCHOU Éric , Maire de Mingot	4	THIRAUT Véronique , Maire de Rabastens de Bigorre
2	MÉNONI Michel , Maire de Liac	5	DINTRANS Louis , Maire d'Andrest
3	GUERRA Henri , adjoint au Maire de Maubourguet	6	TROYANO Amandine , adjointe au Maire de Vic en Bigorre

- charger Monsieur le Président de solliciter les associations représentant les personnes handicapées et les associations d'usagers afin qu'ils désignent leurs représentants et ensuite d'arrêter la liste des membres de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées ;
- habiliter Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Commentaires :

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOURMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Proposition de commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) 2026

CCAM – PROPOSITION COMMISSAIRES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) 2026

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2016-12-15-008 du 15 décembre 2016 portant statuts de la Communauté de Communes Adour Madiran conformément à l'article L.5211-5-1 du CGCT,

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, il y a lieu de procéder à la désignation des membres de ladite commission.

En préambule, Monsieur le Président rappelle le rôle de la commission, en lieu et place des commissions communales :

participer à la désignation des locaux type à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,

donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Elle se compose de onze membres dont le président de la communauté, ou un vice-président délégué, membre de droit, et dix commissaires [soit 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants] ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres

Considérant que ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
 avoir 18 ans au moins,
 jouir de leurs droits civiques,
 être familiarisés avec les circonstances locales,
 posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
 être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la CCAM ou des communes membres ;

Considérant que la condition prévue au 2ème alinéa du [2] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- créer une commission intercommunale des impôts directs pour la durée du mandat composée, outre du Président de l'EPCI ou de son représentant, de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants ;
- proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Titulaires	Nom	Coordonnées
PÉRIMÈTRE CCAM	DUBERTRAND Sylvie	Maubourguet
	LABEDENS Pascale	Pujo
	PASQUET Thierry	Vic en Bigorre
	BORDIER Maryse	Estirac
	GRACY Élisabeth	Vic en Bigorre
	AZEVEDO Agostinho	Larreule
	LEMBEYE Corinne	Lescurry
	JUNCA Marie-Claude	Marsac
	DUMESTRE Françoise	Sarriac-Bigorre
	POUEY-MOUNOU Yannick	Montaner
	TABEL François	Camalès
	THIRAUTL Véronique	Rabastens de Bigorre
	CURDI Jean-Pierre	Saint-Sever de Rustan
	ROCHETEAU Charles	Bazillac
	ROUSSIN Bernard	Ansost
	MÉNONI Michel	Liac
	LACAZE Julien	Lamayou
	LAURENS Bernard	Casteide-Doat
LIEBESCHITZ Rodolphe	Laméac	
AZAM Frédéric	Maubourguet	

Suppléants	Nom	Coordonnées
PÉRIMÈTRE CCAM	LENDRES Jérôme	Tarbes
	CUVELIER Didier	Mansan
	LARRANG Magali	Barbachen
	MARTIN Patricia	Vic en Bigorre
	FERRÉ Franck	Villefranque
	LHEULLIER Sylvain	Tostat
	BOUMALHA Élodie	Gensac
	DANJEAU Jean-Michel	Ségalas
	TISSÈDRE Étienne	Saint-Lézer
	PITOTTE Philippe	Sauveterre

TISNÉ François	Castéra-Loubix
SOLVEZ Maxime	Escondeaux
CONTE-DABAN Alain	Tarasteix
SOKOL CENCETTI Aline	Monfaucon
KROLCZYCK Véronique	Labatut-Figuières
ZOUIN Hélène	Caixon
LACABANNE Joël	Soublecause
DUSSOLLIER Maurice	Larreule
DUFFRÉCHOU Éric	Mingot
CAUBIOS Nathalie	Pontiacq-Viellepinte

- charger Monsieur le Président de transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux ;
- habiliter Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 90 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3 (Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

 CCAM – Approbation cession parcelle cadastrée section AL n° 448 de Vic en Bigorre – Centre Hospitalier Tarbes Lourdes

CCAM – APPROBATION CESSIION PARCELLE CADASTRÉE SECTION AL N° 448 DE VIC EN BIGORRE AU CENTRE HOSPITALIER TARDES LOURDES

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a été sollicité par le Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes dans le cadre d'un projet de construction d'un nouvel EHPAD sur la commune de Vic en Bigorre. L'implantation de cet équipement se réaliserait sur des parcelles jouxtant l'actuelle caserne de gendarmerie, au nord de cette dernière.

Il rappelle que la CCAM a fait l'acquisition, en 2015, de la parcelle cadastrée section AL n°448, d'une superficie

de 3 784 m², sise à Vic en Bigorre en prévision de l'extension de la caserne de gendarmerie, propriété de la CCAM.

Les études de maîtrise d'œuvre du projet de nouvel EHPAD démontrent la pertinence de réaliser une voie d'accès à ce futur équipement en traversant la parcelle AL 448. Cette voie d'accès suppose une emprise foncière d'environ 750 m², soit une bande de 10 m de largeur sur la limite ouest de la parcelle AL 448.

Il indique par ailleurs que le projet d'extension de la caserne de gendarmerie a bien été confirmé, que le programme de travaux était connu et qu'une analyse des possibilités qui rendraient ces deux projets réalisables sur la parcelle AL 448 a été effectuée.

Monsieur le Président précise que le Centre Hospitalier Tarbes Lourdes va solliciter une subvention PALULOS pour la réalisation du projet et que pour ce faire, il doit fournir la justification de la disponibilité du terrain du projet.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de propriété des personnes publiques ;
Vu les statuts de la CCAM ;
Vu l'évaluation des Domaines ;

Considérant que ces deux projets importants pour le territoire ne se font pas obstacle l'un l'autre,
Considérant que la CCAM avait fait l'acquisition de la parcelle AL 448 à un prix de 12 €/m²,

Monsieur le Président propose donc de procéder à la cession d'une parcelle d'environ 750 m² prise sur la parcelle AL 448 (selon division parcellaire à réaliser par une(e) Géomètre-Expert) au bénéfice du Centre Hospitalier Tarbes Lourdes dans l'objectif de réaliser une voie d'accès au projet de nouvel EHPAD porté par l'Hôpital à un prix de 12 € du m², toute taxe comprise (soit 9 000 € TTC).

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 4 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- approuver la cession d'une parcelle d'environ 750 m² (selon division parcellaire qui sera issue de la parcelle cadastrée section AL n°448 à Vic en Bigorre, à réaliser par une(e) Géomètre-Expert) au bénéfice du Centre Hospitalier de Tarbes Lourdes ou de toute personne morale constituée ou à constituer qui se substituerait pour la réalisation de ce projet à un prix de 12 € du m², toute taxe comprise ;
- préciser que cet acte sera passé devant Maître SEMPÉ, Notaire à Vic en Bigorre ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer les actes ainsi que tout document afférent à cette décision.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 89 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIÈRE, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMÉYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Maxime SOLVEZ, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUULT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRRE, Marie-Claude JUNCA, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

CENCETTI, Yannick POUHEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Joël AGUIRRE, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 4 (Jean-Michel DANJEAN, Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

CCAM – Approbation cession parcelle Zone de l'Estéous de Rabastens de Bigorre

CCAM – APPROBATION CESSION PARCELLE ZONE DE L'ESTÉOUS DE RABASTENS DE BIGORRE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence « développement économique », la Communauté de communes soutient les porteurs de projets pour favoriser leur installation.

A ces fins des parcelles ont été viabilisées sur la zone de l'Estéous à Rabastens de Bigorre.

Il indique qu'il a été sollicité par la société SARL MR Pièces détachées dont le siège social est basé à Escondeaux (65 140) pour l'acquisition de parcelles sur la zone de l'Estéous à Rabastens de Bigorre en vue de l'implantation de deux bâtiments dédiés à la mécanique, au stockage de matériaux/matières premières et au gardiennage de véhicule de grandes tailles.

Il informe que ce projet a été présenté dans le cadre de la Commission Développement Territorial de la CCAM qui avait émis un avis favorable.

Monsieur le Président propose donc de procéder à la cession d'une parcelle d'environ 7 000 m² (selon division parcellaire qui sera issue des parcelles ZC 79, ZC 80 et ZC 86, à réaliser par une(e) Géomètre-Expert) au bénéfice de la SARL Mr Pièces détachées, sise 4 bis rue des sources – 65 140 Escondeaux (Siret : 899 284 780 00017) ou de toute personne morale à constituer qui se substituerait pour l'installation de cette entreprise, à un prix de 8,50 € HT du m², TVA sur marge en sus.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la CCAM et notamment en ce qu'ils prévoient en termes de compétence « développement économique » ;

Vu l'évaluation des Domaines ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 5 voix qui ne prennent pas part au vote, décide de :

- approuver la cession d'une parcelle d'environ 7 000 m² (selon division parcellaire qui sera issue des parcelles ZC 79, ZC 80 et ZC 86, à réaliser par une(e) Géomètre-Expert) au bénéfice de la SARL MR Pièces détachées, sise 4 bis rue des sources – 65 140 Escondeaux (Siret : 899 284 780 00017) ou de toute personne morale à constituer qui se substituerait pour l'installation de cette entreprise, à un prix de 8,50 € HT du m², TVA sur marge en sus;
- préciser que cet acte sera passé devant Maître BERGERET, notaire à Rabastens de Bigorre;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer les actes ainsi que tout document afférent à cette décision.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pôle des Services Publics - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC EN BIGORRE
Tel : 05 62 31 68 84 - Fax : 05 62 31 63 99 - E-mail : contact@adour-madiran.fr

Pour : 88 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Patrick BAYLÈRE, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Antoine BRIGE, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Alain CONTE-DABAN, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAUT, François TISNÉ, Étienne TISSÈDRE, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Stéphane VITSE, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Jocelyne SASSÈRE, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHÉ, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Aline SOKOL CENCETTI, Yannick POUÉY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Éric HAMET, Odile FERRER, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Thierry PASQUET, Amandine TROYANO, Patricia MARTIN, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Laurent JUNCA, Fanny CASTRO, Franck FERRÉ, Marc CLAVEL, Lilian OLIBÈRE, Jean-Christophe OMER, Jean-Luc PICARD, Mélissa PRAT, Philippe BORDENAVE, Claudie CONSTANT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 5 (Maxime SOLVEZ, Joël AGUIRRE, Dominique BULHET, Damien CONSTANTIN et Chrystelle LECENDRE)

Absents lors du vote : 5

Le Secrétaire de séance,
Isabelle CARCHAN

Fait à Vic en Bigorre,
Le 14/05/2026,
Le Président,
Frédéric RÉ